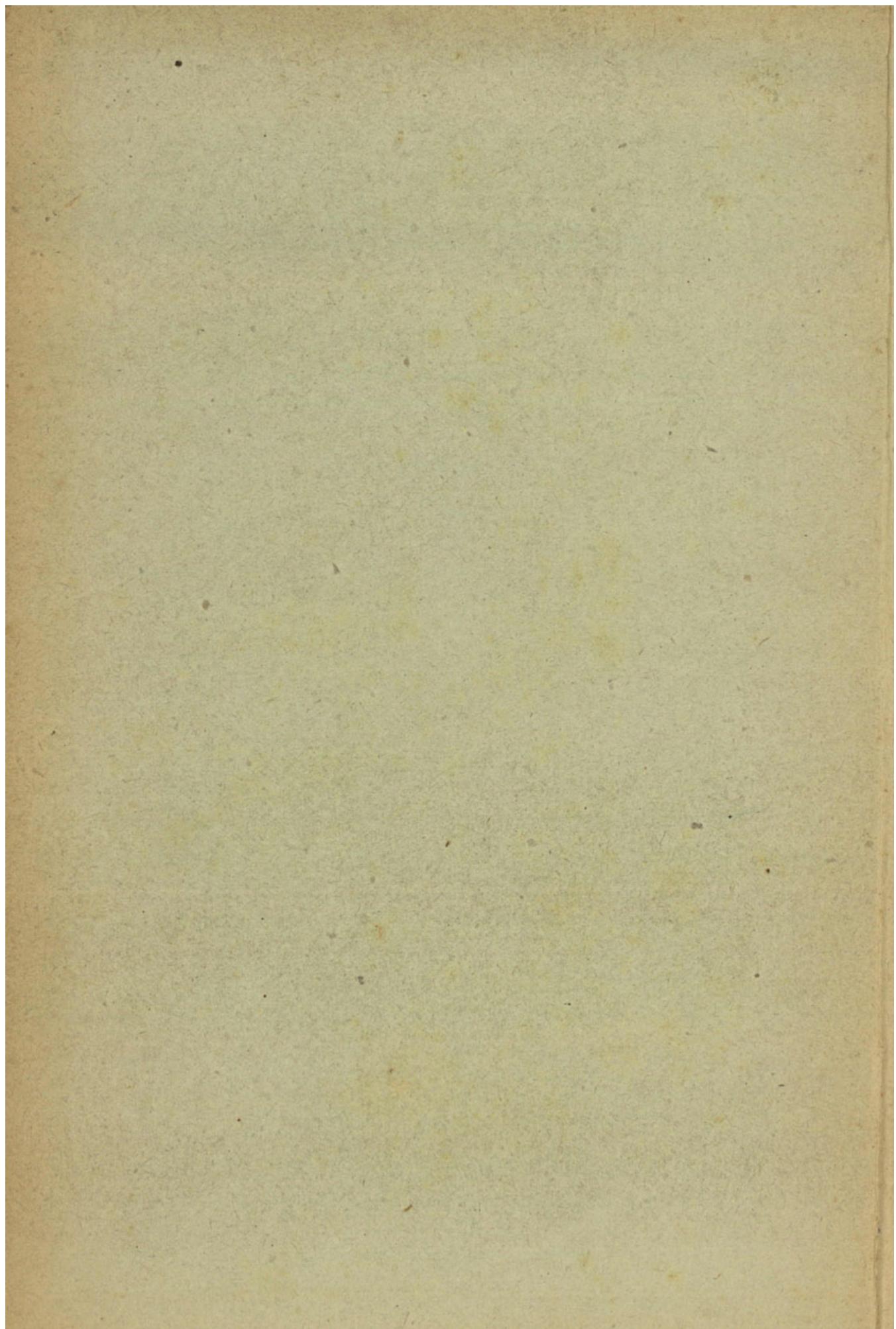




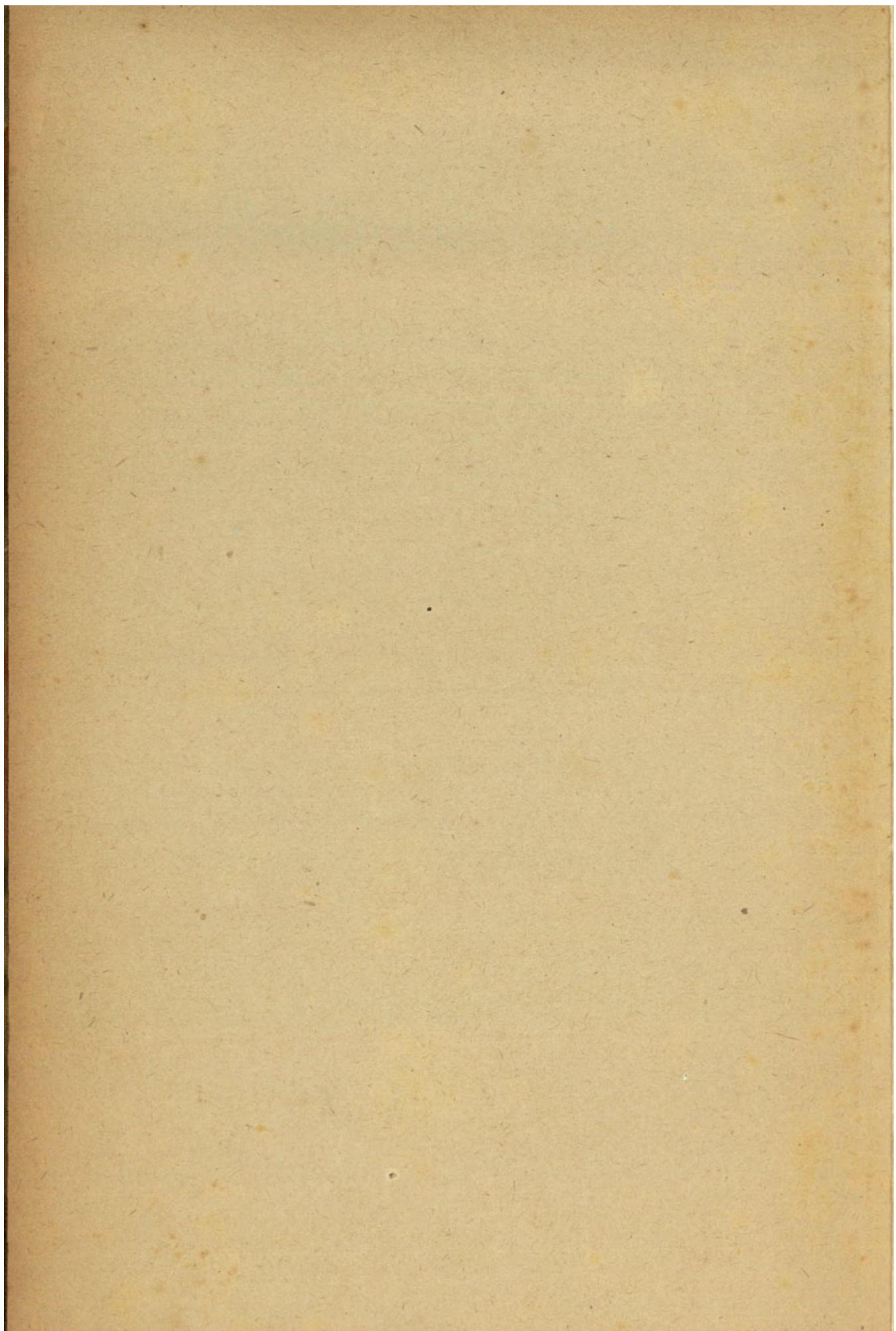
Jane Elphick
Blazy-ri-Eguiluz
Harmonie

Gure Amacho





1.262
BUTUNETATIR BAT



M. 967
F. 975

JV CE
GUR

TABLE DES MATIÈRES

DU

1^{ER} SEMESTRE 1921

	PAGES
ADITZALE. — Le Basque à l'Université de Bordeaux.....	253
AMAIZT. — Bastan'dik.....	382-383
ANXUBERRO. — Eskualdunak.....	34-38-120-127 137-147-268-273-367-372
APESTÉGUY, Laurent. — Ilabeteakoa.....	194-197-254-256-321-325-385-388
ARCANGUES (d'), Pierre. — Quand le soir Basque se met à nous parler.....	178-180
AROTZARENA, S. — Quelques spécimens de l'art et de l'industrie chez l'habitant préhistorique d'Isturitz.....	114-119
AXULAR, Pierre. — Chinhaurria.....	60
BARBIER, Jean. — Baigurako Aingerua.....	23 - 25
» — Piarresen Galtzak.....	78 - 81
» — Ameriketako Anaieri.....	89
» — Itsas Gainetik Eskuak Elgarri (koplak).....	90 - 91
» — S ^t Sauveur d'Iraty. { Processions et pèlerinages ..	338-344
» — Légendes	345 - 349
BEIGNATBORDES. — Le Texte Basque de Rabelais.....	231
CHORIBIT, Joseph. — Agur.....	7
COLAS. — La chapelle de Saint Sauveur d'Iraty.....	329-337
DARANATZ, J.-B. — Le père Clément d'Ascaïn.....	45 - 49
» — Le Texte Basque de Rabelais.....	303-304
DASSANCE, Louis. — Les Elections municipales à Ustaritz avant la Grande Révolution.....	74 - 77
» — Erreboteko Jokoa.....	225-227-291-296-357-360
» — Le Texte Basque de Rabelais.....	301-302
DETCHEPARE, B. — Heuscarra da Campora.....	318
DIBARRART, P. — Artzaintsa mendian (koplak).....	378-379
DUFAU, C. — La musique populaire basque.....	38 - 40
EIZAGIRRE'TAR, J. — Egoaldetik.....	209-211-305-308

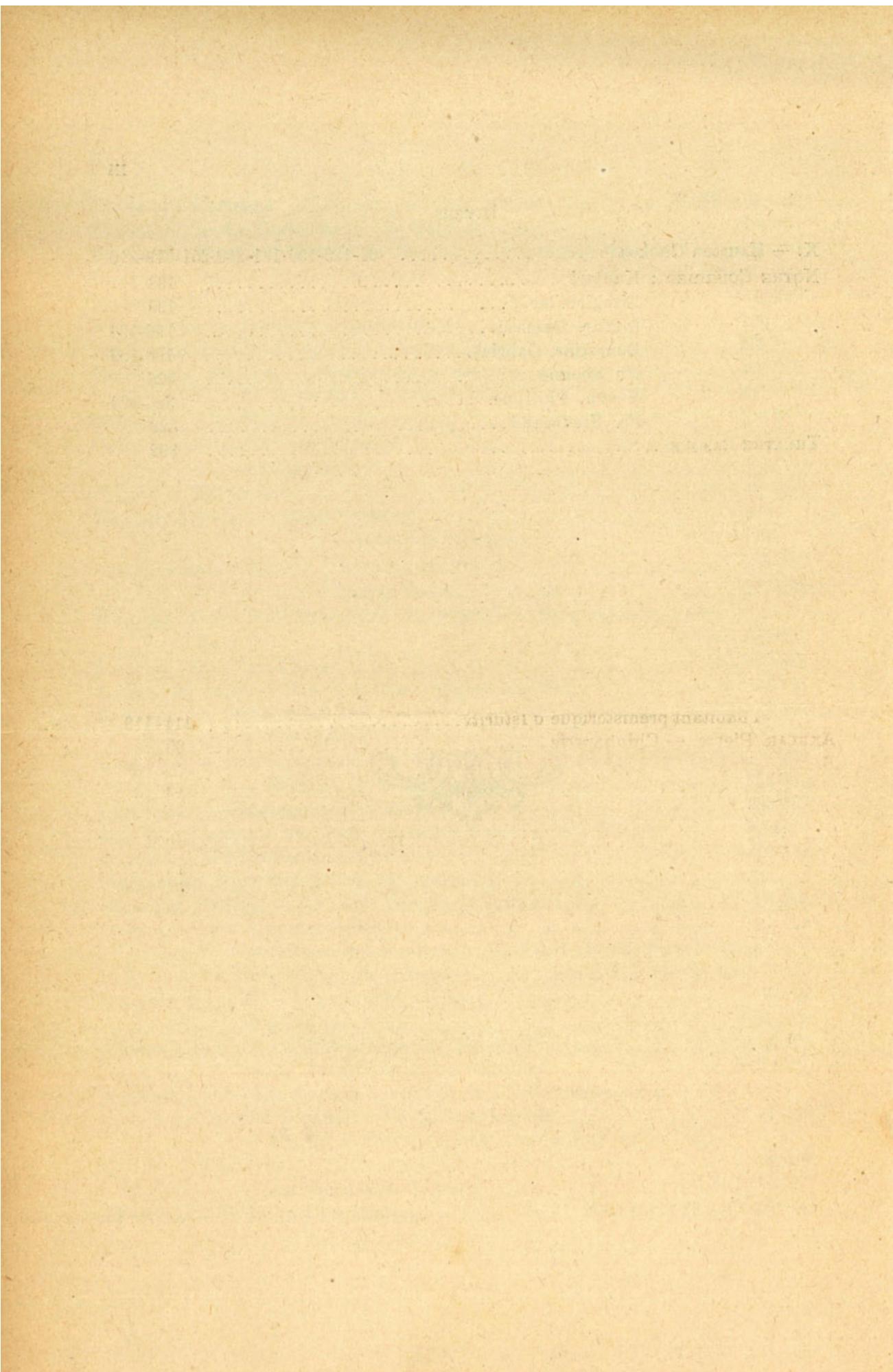
ELBÉE (d'), Christian. — Les jeux de pelote basque.....	62-66-154-164
ELGEZABAL. — Le Texte Basque de Rabelais.....	302-303
ELLISSAGUE, Mayie. — Silhouettes Basques : Une perquisition.....	212-215
ELLISSALDE, Jean. — Erreboteko Jokoa.....	225-227-291-296 357-360
ETCHAMENDY, Manech. — Koplak	236-237
ETCHEBERRI. — Itsasturi iracurtzailleari.....	192
ETCHECOIN, Jean. — D'un soleil à l'autre (poésie).....	299
ETCHELEKU, Joastipi. — Sempertarren desafioa.....	216-219
ETCHEVERRY. — Le Texte Basque de Rabelais.....	303
GARAZI. — Umachurtx gaztea (koplak).....	176-177
GURE HERRIA. — A nos lecteurs.....	3-4
» — Irakurtzaleri.....	4-5
H., J.. — Tartaroa.....	181-184
HALLET, Alphonse. — Orgak (poésie).....	300
Eskualdun Kantaria.....	175
HARRICHABAL.— Koplak } Arranoa eta Otsoa.....	235-236
Buruz Buru.....	297-298
HÉRELLE, G. — Les Pastorales basques dans leurs rapports avec l'Eglise.....	201-208-308-317
LACOMBE, G. — Les Thèses de M. Henri Gavel.....	193-361-366
LAMARQUE, Jean. — Pour nos frères absents (poésie).....	92 - 95
LARREKO. — Naparra'tik.....	132-135-383-384
» — Orreaga'tik	
LHANDE P. — La Ferronnerie d'Ameznabar.....	26-33-82-88-239-245-274-282
» — Eskuara eta Eskultzainak.....	152-154
LUTCHURI. — Mandozainaren ichtorioa.....	283-287
M., H. — A propos de l'Acte d'Erection d'une église à Halsou.....	283-287
M., R. — Mutiko Zozoaren ichtorioa.....	109-114
MENDIBURU, S. — Bere burua hilduratzea.....	128
MUGARRE, Piarres. — Le Texte Basque de Rabelais.....	304-305
OXOBI. — Gure Herria (koplak).....	12 - 13
» — Bertzen irakurgaietan . 67-68-134-136-199-200-256-260	389-392
S. P. J. — Le Texte Basque de Rabelais.....	130-131-228-233-301-305-373-377
SOUBERBIELLE, E. — L'invincible armure.....	8 - 12
» — L'indice.....	185-189
VINSON, Julien. — La Bibliothèque de Silvain Pouvreau.....	167-174-220-225
» — Le Texte Basque de Rabelais.....	228-230
YTURBIDE, P. — Les Anciens Traités de Bonne Correspondance entre Basques français et Basques espagnols.....	14 - 22
» — Les deux Harriet, Procureurs du Roy au Bailliage d'Ustaritz.....	99-108
» — La Vicomté de Macaye.....	261-267-350-357
ZERBITZARI. — Artho Churitzetan.....	41-44-95-99-164-167-380-382

III

DIVERS

X. — Haurren Chokoa.....	61-129-190-191-250-251-319-310
NOTRE COURRIER : Kantari.....	198
Eizagirre'tar J.....	199
Intz'ar, Damaso.....	198-199
Donostiar, Gabriel.....	198-199
Un abonné.....	326
Veryn, Philippe.....	326-328
Fr. Fredegand.....	328
THÉATRE BASQUE.....	392







GURE HERRIA



Gure Adiskide

eta

Irakurtzaleri

○ ○

Urte On



A nos Amis

et

Lecteurs

○ ○

Bonne Année



Eskualdunak !

Irakur-azue Ihabete Oroz

“ Gure Herria ”

Lehen Urtea — 1

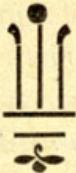
1921^{ko} URTARRILA.

= GURE HERRIA =

Ilabete guziez agertzekoa

URTEKO SARIA :

Frantzia-Aldean..... 20 libera
Bertze guzietan..... 25 libera



REVUE MENSUELLE

Paraisant le 15 de chaque mois

ABONNEMENTS... { France... 20 fr.
Étranger 25 fr.

M. E. BLAZY, Administrateur-Gérant, 15, Rue de Luc, BAYONNE.

A nos Lecteurs,

Nous voici.

A vous de répondre si nous venons à notre heure, en acceptant de faire plus ample connaissance avec nous.

Beaucoup d'entre vous sont des amis de la première heure, qui ont su témoigner à l'œuvre naissante leur réconforlante sympathie, et là soulénir de leurs encouragements précieux.

Nous les remercions de tout cœur.

Leur collaboration nous a aidés à dessiner les lignes de notre programme, en les harmonisant avec les tendances et les besoins qui se faisaient jour de plus en plus dans les esprits désireux de culture basque.

Ils nous ont demandé un organe de vulgarisation, d'allure souple et abordable, dont l'aliment serait fourni par la vie du peuple basque dans ses manifestations passées et présentes, et dont la rédaction laisserait une place très large à l'eskuara, véhicule naturel et vivante expression de l'âme de la race.

C'est ce que nous essayons de vous apporter aujourd'hui : assurez-nous en retour le bénéfice de vos observations et de votre expérience, et cet échange intime de pensées qui est la condition indispensable de toute vie. Vous trouverez ici, pour vos travaux ou vos conseils, l'accueil le plus bienveillant, dans une Tribune Libre qui s'ouvrira dès le prochain numéro.

Vous pourrez aujourd'hui, à la lecture de notre sommaire, vous former une idée assez nette de l'effort auquel nous voulons nous livrer. Nous n'insistons pas sur le caractère essen-



tiellement basque de l'esprit qui nous anime : sous des vêtements multiples, c'est toujours la même âme qui viendra planer sur votre foyer, pour témoigner de son éternelle jeunesse.

Nous vous signalons en particulier des recherches historiques, aiguillées dans des directions diverses, et destinées à constituer une collection documentaire dont l'intérêt n'échappe à personne, et que tout Basque se fera un devoir de posséder.

En dehors des sujets dont on vous offre aujourd'hui les primeurs, nous avons mis à l'étude d'autres séries, la maison basque, le meuble basque, etc., sur lesquels des spécialistes vous donneront bientôt avec autant de compétence que de goûts, le fruit de leurs investigations.

L'histoire générale d'Anxuberro pourra plus tard se traduire en français. L'histoire de la littérature basque est confiée au père Lhande. Une grammaire pratique est sur le métier.

De plus, une revue du mois vous renseignera sur les événements de quelque portée religieuse, économique, politique ou sociale dont l'intérêt s'étendrait à tout le pays basque.

Enfin nous assurerons le service d'une chronique agricole et d'une documentation sociale adaptée à nos mœurs.

Ce programme, nous osons l'espérer, réunira les suffrages de ceux qui s'intéressent aux traditions de notre race, à notre langue et aux problèmes pratiques soulevés par les temps modernes devant l'activité de notre peuple et la survie de sa prodigieuse personnalité.

Car nous voulons que notre pays vive : nous le voulons passionnément.

Nous ne serions pas Basques, si nous adoptions l'attitude de mélancoliques spectateurs du passé en attendant qu'on vienne nous ensevelir à notre tour, indignes successeurs de ceux qui restèrent debout, infrangibles devant toutes les tempêtes.

Aujourd'hui, c'est la marée montante qui s'infiltre silencieusement dans les fissures du roc eskuarien, pour attaquer bientôt les traits de sa physionomie millénaire.

Au Travail !

Irakurtzaleri,

Sortu gira, argilarat ausartatu gira.

*Eskual-Herriko iguzki gozoak demagula indar ela irau-
pen : gu bereak gailu, bere haur eta ume.*

*Gure erroen finkalzen ari ginelarik oraino itzalpean, lur-
rean gorderik haziak egilen duen bezala, zuetarik askok sus-
tatu gailuzle, ezin ahartzizko solasak helarazirik : « Emazue
hor ! lan bat hasten duzue bailezpadakoa ! Holako balen behar
gorrian ginauden, lokartuak iduri baikinuen bertze Eskual-
dunen arlean. Ikusi dukezue Eskual-Herriaren hego aldea,
erlea bezala lotua lanari, Eskualdunen gogo biholzeri eman
beharrez alhapide gozoena. Emazue hor eta egon azkar ! »*

Har bilzale hemen adiskide guziek gure esker minenak.

*Gure berri ez dakiteneri, bi solas labur. Mintza gaitezen
garbiki.*

Zer giren ? Eskualdun, bertzerik ez.

*Zer gogo dugun ? Gure arteko zerez elgarrekin mintzalzea,
lehengoez ala oraikoez : mintzai, odol, aztura, lan ; urrun diren
anaieri sor lekuaren berri igortzea; guzien arlean lokarri
balen finkalzea, ilsasoelan gaindi, urrungo leihorrelaraino.*

*Holako lanari buru egileak ez gailu lotsatzen, zuek gogo
bereko izaitearekin.*

*Zinezko eskualdun hainilz bada bazterrelan, mundu zaba-
leko eremuelan barreialurik, gure odolaren omena gora bai-
taukale berlze gizakien aintzinean, ez dulelakolz nehori zorrik
jakitatez, lanez, buruz ala eskuz : heiekin dugu egungo solas
aldia.*

*Nahi duzue gure minlzaia begiralu garbi ; gure azlura
ederrak nahi diluzue zaindu ; nahi duzue gure berri eta gure
arbasoen berri jakin ? Ekarriko daultuelegu ilabele oroz,*

gure herri mailearen begilarle gozoa ; ikasiko ditulzue gure arleko gora beherak, asmuak, lanak, zahar eta berri.

Ikus hor !

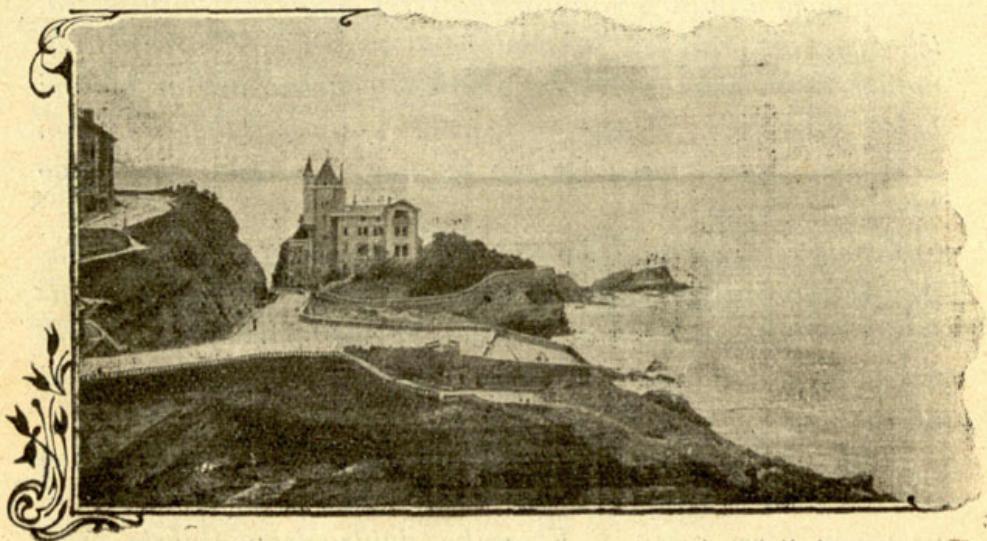
Gure arbasoak azkarki jazarri zitzaizkolen etsai guzien oldarreri, beren odolaren helarazleko gularadino : ailen urhalsak, semeen bidea. Bide hortan sartzera goazi, gogoa azkar, biholza bero.

Gure ustea da, dezagun aitor lanoki, biholz berarekin jarraiki nahiko zaizkigulela, gure lagun belhi, belhi gu bezala, Eskualdun.

GURE HERRIA.

MIARRITZEN

Villa Beltza



AGUR



ZUEN ganat heltzean, irakurtzaile maiteak, iduritu zait agur bakhar bat etzela aski. Hartakotz, koplariaren gogoari jarraikiz, diotzuet :

« Agur Jaunak, Jaunak agur, Agur t'erdi ! »

Bainan zer derasat ?

Huna nun nere agur hau bertze baten gapeluaz emaiten dautzuedan.

Zeren « *Gure Herria* » da zuenganatzen dena, eta hura da zueri mintzo.

Zer da « *Gure Herria* » ?.... Beira berari.

Zer nahi othe du ?....

Gazte batzuen gogotik atheratu eginbide egiazko bat bethet, eskualdunen arima zaharra bethi egon dadin phisturik.

Arima hura da gure arrazako lehen haurraren ohakoa bizi duena, eta gar saindu batez berotu duena.

Eta eskualduntasun horren itzul-inguruak, bidechkak, harat-hunatak, barneko mamia eta bihotza nahi dituzte beren gorde lekutik jaliarazi.

Halaz ezagutuko ditugu gure aberastasun gehienak.

Lurpean dagon urre ehortziari nork erranen dio ontasuna ?

Ontasun bilhakatzeko haintzurrak behar du agertu.

« *Gure Herria* » izanen da haintzur hura.

Hari esker beraz, ezagutuko ditugu behialako ezkiribata zaileak, eskuara goratu dutenak, eskualdunen oitura zaharrak, arbasoek kantatzen zituzten neurthitzak, heien erran chuhurrak, iphuin irrigarriak, eta gure mintzai aspaldikoa, ithurburua ezin aurkituzkoa daukana.

Gisa hartarat ere, gure beharrietan joko dute aitaso bai eta amasoek entzun ttuntunek ; gure begiek ikhusiko dituzte lehengo mutchikolariak, errebotlari aiphatuak, ttikiek irakurtzen dituztelarikan sorgin kontuak.

Horiek hola, atsegin har dezagun eta « *Gure Herriak* » agur erraiten daukunaz geroz, ihardets dezogun : « Ehun urthez ».

Nik aldiz diotzuet : « Gu kondatzaile ».

Joseph CHORIBIT,

Deputatu Eskualduna.

CONTE D'OTSOLAR

L'INVINCIBLE ARMURE



OTSOLAR — ou plus exactement Otsolarria — était, comme son nom l'indique, un repaire de loups. D'autres bêtes féroces y trouvaient aussi leur refuge, car c'était un enchevêtrement de broussailles et de fourrés, de lianes, d'arbres gigantesques dont les ramures faisaient de cette forêt la demeure d'une éternelle nuit. Seule y brillait parfois — lueur terrible — la prunelle des fauves guettant leur proie.

Or, c'est au seuil même de ce bois, que par un bleu matin de printemps, les Fées, tout à coup pensives, tinrent leur premier Conseil. Elles s'étaient jusqu'alors attardées dans la frivole insouciance d'une vie magique et charmante, jetant, en passant, aux berceaux le sort dicté par leur caprice, mais l'heure devenait grave pour les peuples sur qui elles régnaien. Partout, la guerre et l'invasion et la convoitise des trésors que pouvait posséder le voisin. Le sang coulait dans les carnages, les plaines étaient saccagées et malgré le pouvoir des fées, c'était pour chaque royaume la menace de l'étranger....

Voici pourquoi elles accouraient, en cette matinée de printemps, vers la lisière du bois fameux. La clairière était immense, toute étincelante de soleil. Par groupes, aux couleurs chatoyantes, elles s'avançaient en souriant vers l'Aïeu-le qui était leur Reine.

Son trône était abrité par l'épaisse frondaison d'un chêne. Elle accueillait avec grâce les hommages que lui apportait cette jeunesse en émoi.

Les costumes étaient pittoresques, évoquant de lointains pays. Oubliant les combats et les haines des peuples qu'elles

représentaient, elles s'abandonnaient un instant au plaisir des propos joyeux et l'éclat sonore de leurs rires troubloit l'écho de la forêt.

Mais, sur un signe de l'aïeule, tout ce monde s'était tu brusquement et, dans un silence grandiose, sa voix s'éleva ardente : « O mes jeunes sœurs, les Fées confiantes dans ma puissance, vers moi vous êtes venues de tous les points de l'Univers. Hélas ! si vous espérez que j'instaure la paix parmi les hommes vous croyez trop en mon pouvoir ! Ils envient la part du semblable et dans un aveuglement insensé, pour la conquête passagère d'un fragment de l'immense terre ils versent leur sang, pourtant plus précieux ! J'ai longtemps cherché un remède à cette meurtrière erreur qui déchaîne un fléau destructeur pour la possession d'un vallon, mais mon art n'y a point atteint ! Je vous donnerai volontiers des armes rudes et bien forgées. Cependant, plus haut que leur fer, faites rayonner sur vos peuples les préceptes de la bonté. Venez recevoir de mes mains les épées et les boucliers, mais c'est dans vos âmes qu'il faut puiser les paroles de paix et d'amour !... »

* * *

Ce fut alors un cliquetis de lances, de cuirasses et de casques.... En un flamboyant monceau, ils s'entassaient au pied du trône et les fées, en les venant prendre, disparaissaient dans leurs reflets ainsi qu'en une apothéose. Désormais elles pourraient braver le choc des hordes barbares.

Mais voici qu'un cri, tout à coup, éclata dans cette Assemblée. Cri de colère et de fureur où passaient des imprécations. C'étaient l'indignation, les menaces d'une fée frustrée au partage. Ses compagnes avaient obtenu le lot désigné par leur choix. Pourquoi lui refusait-on les armes qu'elle voulait aussi !.... L'aïeule l'avait évincée par ces mots qui semblaient une insulte : « Ton armure, avait-elle dit, suffira à garder ton peuple.. »

« Mon armure, criait la Fée, est-ce le léger manteau pareil à celui de mes sœurs ! Ma force ressemble à leur force et leurs mains ne sont pas plus fragiles. J'attendais mieux de ta justice, ô Reine, qui nous livres ainsi au caprice de nos ennemis... » — Je t'ordonne plus de respect, lui répondit-elle. Ton ignorance de l'avenir est une excuse à ton courroux, mais quand un jour, au cours des Ages, vous reviendrez toutes ici, nous n'entendrons plus ta plainte ! »

L'épouvanter gagnait les Fées.... Redoutant les malédictions de leur Souveraine outragée, elles s'en allèrent fugitives. Aux premiers feux du crépuscule, Otsolarria était désert....

Chacune regagna son royaume.... Bientôt on sut dans dans les veillées qu'une Assemblée avait eu lieu au bord d'une forêt lointaine et que les Fées étaient revenues comblées de riches présents. Une seule, disait-on aussi, n'avait rien reçu pour son peuple qui l'avait surnommée « Marruma » car, dans la langue qu'il parlait, ce mot signifiait : burlement. On racontait, en effet que celle-ci, dans sa fureur d'être seule exclue de tout don, avait protesté à grands cris et s'était longuement lamentée. Cette appellation étrange, c'était la caresse un peu rude de ces hommes qui s'enorgueillissaient que pour eux, elle travât la Reine. Marruma c'était la protectrice farouche dans sa vigilance, c'était la Fée qui rompt les mauvais charmes et bier qu'on lui eût refusé des armes prodiguées aux autres, elle multipliait les prodiges pour sauvegarder sor pays. En vain se ruait l'ennemi pour s'emparer du domaine qu'il enviait à Marruma, c'était pour lui la déroute sous les rocs qui, tombant des montagnes, venaient écraser ses armées. Aux heures de trêve et de paix, l'étranger ne pouvait davantage imposer ses moeurs et ses goûts à ce peuple qui lui échappait. Sous les légions de César il ét. it resté insensible aux avances des proconsuls. Les Barbares se détournaient de ces hommes qui les étonnaient et le Croissant de Mahomet ne tenait point d'effleurer leur front. Roland succombait sous

leurs coups, dans les gorges de Roncevaux, et Charlemagne avait frémi de l'audace de ces montagnards....

Cependant, chez les autres Fées, c'était un flot incessant de tribus qui se succédaient dans la confusion des races et l'oubli de leurs traditions. Leur langage se transformait sous l'oppression des conquérants. Pour mieux résister aux assauts, des châteaux-forts avaient surgi et les soldats, bardés de fer, semblaient des donjons vivants !

Tel n'était pas l'aspect des guerriers de Marruma ! Ils étaient Basques, c'est à-dire ennemis de toute contrainte. Ils ne portaient point de cuirasse ; le « chamar » leur en tenait lieu. Le béret, moins lourd que le casque, le makhila — lance légère — les sandales, en chanvre rugueux, donnaient des ailes à leur démarche. Quand un rival sonnait du cor, leur irrintzina répondait.... Leurs châteaux-forts, c'étaient les murs pacifiques et sans créneaux, au centre de chaque village. C'est là qu'ils luttaient d'adresse dans la poursuite de la balle dont ils harcelaient le fronton.

Ainsi, s'écoulaient les siècles respectant la pérennité de cette race qui survivait au naufrage de tous les empires.

* * *

« Ton armure a gardé ton peuple, ainsi que je te l'avais promis ! Tu te plaignis de mon injustice, ignorante de ton trésor. Aujourd'hui dans cette Assemblée, la seconde de notre Histoire, seule, parmi tes compagnes, tu paraîs sous les mêmes traits. Le temps n'a point altéré la pureté de ton profil. Les autres, sur leur front terni, portent l'empreinte de nombreux servages, toi, tu n'as subi aucun joug ! Marruma, connais-tu le secret de ta jeunesse et de ta force ? C'est ton verbe âpre et splendide, c'est ta langue, joyau unique dans les idiomes innombrables. Ta langue est l'armure invincible ou s'est brisée la tyrannie, si bien que le diable même renonça à s'en rendre maître. Ton âme, ainsi qu'un flambeau, que la main protège du vent, est demeurée droite

et salubre à l'abri du roc de tes mots. En eux se sont incrustées la pensée et les traditions des générations qui vécurent. Sois jalouse de conserver ce talisman à ton peuple. Pareil au fleuve que tarit le fol abandon de ses rives, il mourrait vite de cet oubli, car il n'a transcrit sur des Tables ni ses actes ni ses idées. La nuit plane sur son berceau. Vient-il de Chaldée ou d'Egypte, ce peuple toujours mystérieux ! Marruma, s'écrie ta Reine avec force, il est temps qu'enfin se révèle l'Histoire de cette race qui a traversé tous les âges. Déjà, des chercheurs fervents s'apprêtent à scruter son Passé. La pierre blanche, insensible, qui jadis attirait leurs aieux pour l'échange de leurs pensées, ne suffira plus aux desseins que rêve ce chœur de savants. Sur des pages vibrantes et nombreuses comme les feuilles de nos chênes, ils transcriront leurs découvertes.

Marruma ! dans tes mains de fée, prends ce parchemin tremblant. Il porte, en son frontispice, le cri d'appel de notre sol... « Gure-Herria », sois l'armure, sois le flambeau, sois l'étoile !.... »

Emmanuel SOUBERBIELLE.



GURE HERRIA



JAINKOAZ guti achola zuten erhoek piztu su gaitzak
Badakizue noja bortz urthez erre dituen bihotzak
Beharrik hemen, chutik dauzkagu etcheak eta zuhaitzak ;
Bazaukun aski eta sobera min egunik zorigaitzak !

* *

Gerla zen gerla ! Bazterrak ilhaun, indarrik ez aski nehun,
Eskual-herriko gazte guziak deithu ginituzten lagun
Eta supazter choko hustuan, chaharrak nigarrez egun :
Beren semeak hil direlakotz, etzirelarik hobendun !

Su izigarri harek ez ditu guziak oro iretsi ;
Eskualdun askok herio beltza igorri dute ihesi !
Frantzian gaindi Italia'ra, Salonikan ere jautsi,
Gure herria bezalakorik dutea nunbeit ikusi ?

* *

Bai badakite hiri aipatu, handi, ederrenen berri,
Eremu zabal, aberatsetan ibiliak dire kurri,
Ezker eskuindik dituzte hunat orhoitzapenak ekarri;
Ez dako bati gogoak eman han behar zela ba jarri !

* *

Igan dituzte mendi gorenak, udan elhurrez betheak,
Urez haindiko iguzki pean iragan ilabetheak
— Oi, alde hautan, lakhet litake, baginitu etchaldeak ? —
Ez ! ... Eskualduner bertzerik zion bihotzak egin galdeak.

* *

Gure-Herriak eremu guti : direnak frango joriak.
Eta gu bizi gure lurretan, nola berhoan choriat
Paristarrentzat chingola eder, larru fin, esku churiak !
Hemen ez dauku, goiz arratsetan, huts eginen janariak.

* *

Gure Herriak ez balu onik orok dutenaz bertzerik,
Arrotz hoinbertze nola litazke, sor lekuak ahantzirik,
Atsegina keta, gutartera jin, sakelak urhez betherik ?
Bainago sarri herritarrentzat ukanken dugun tokirik !

* *

Nun ukana duzu eztikiago iguzkiaren argia,
Nun duzu bada nun edergailuz batean ase begia,
Nola udazken arrastirian, iganik Larhun mendia ?
Gerlatik jinak, ager lekuko, ez diotanez egia !

* *

Artzainak ditu, bere bordatik, arraintzariak ikusten,
Uhinek egin burrumba berriz laborariak entzuten ;
Aldapa gora, mahastietan, norbeit bada kantuz hasten,
Errepiatik, sorho biltzalek horra nun doblatzen duten !

* *

Erran dezagun : Milesker, Jauna, zeru gainetan jarria,
Itsasoaren eta mendien artean zuk ezarria,
Daukagulakotz herri bat eder, aberats, maitagarria,
Eskualdunekin egonen dena bethikotz ESKUAL-HERRIA.

Les Anciens Traités de Bonne Correspondance

ENTRE

BASQUES FRANÇAIS & BASQUES ESPAGNOLS



On a appelé *Traité de Bonne Correspondance*, des accords particuliers que les Basques de France et ceux d'Espagne concluaient entre eux, lorsqu'une guerre éclatait entre le Roi de France et celui d'Espagne. Ils avaient pour but de maintenir pendant la guerre le Commerce et la bonne harmonie entre les deux parties du Pays Basque, qui restaient ainsi *Pays neutre*, entre les deux royaumes belligérants.

Ces traités sont indiqués de la manière suivante dans un *Mémoire sur la Généralité de Bordeaux* que M. de Bessons, intendant de Guyenne, adressait à Louis XIV, en 1698 (1).

« Quand la guerre est entre la France et l'Espagne il se fait un traité de Commerce entre les habitans de Bayonne et du Pays de Labourd, et ceux des Provinces de Guipuscoa et de Biscaye. Ces traités sont autorisés par les rois. Il y en a un qui s'est fait pendant la dernière guerre (1694), et qui contient 12 articles. Cela s'est pratiqué de même pendant la guerre précédente (1690) et a commencé en 1653. Les députés de part et d'autre s'assemblent dans l'Ile de la Conférence, où l'entrevue des deux Rois se fit en 1660. Ils conviennent de tous les articles du traité, que l'on nomme de Bonne Correspondance. »

Nos Archives Municipales possèdent ces trois traités de 1653, 1690 et 1694 ; elles en possèdent encore deux autres, de 1536 et 1537 (2). A dire vrai, tous ces traités se réduisent à deux ; celui de 1536 qui fut continué et prorogé en 1537

(1) Bulletin de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Pau, année 1905.

(2) Archives de Bayonne, carton AA. 10.

et celui de 1653 qui fut renouvellé en 1675, 1690, 1694, et finalement fut maintenu jusqu'à la Révolution française.

Il me suffira donc pour faire connaître les dispositions de ces traités d'analyser celui de 1536 et celui de 1653.

Traité de 1536

Il fut conclu le 17 octobre 1536, entre :

Les députés et procureurs de Bayonne, pays de Labourd et baronie de Capbreton, d'une part ;

Et de l'autre, les députés de Guipuzcoa, de Biscaye et des quatre Villes sur la mer (Laredo, Castro-Urdiales, Santander et San Vicente). Nous n'en possédons que le texte espagnol. Mais en voici les dispositions essentielles :

I. — Les contractants ne se feront, de part et d'autre, aucun dommage, ni dans leurs biens, ni dans leurs personnes. Ils n'exerceront aucunes représailles les uns contre les autres, et si les uns ont fait des prises étrangères, les autres ne pourront pas s'en emparer.

II. — Les bâteaux de l'une des parties pourront entrer dans les ports, havres et abris de l'autre, en toute sécurité et y rester le temps nécessaire sans être saisis ni capturés. Pourvu qu'ils soient munis d'un sauf-conduit, ou contraints par fortune de mer.

III. — Les sauf-conduits seront délivrés par le gouverneur de Bayonne pour les bateaux espagnols ; et par les capitaines généraux de Biscaye et Guipuzcoa pour les bateaux français.

IV. — En cas de bris et d'échouage, l'équipage naufragé sera convenablement traité, et libre de retourner chez lui avec ses effets et ses hardes, sans subir aucune retenue.

V. — Si des étrangers au Pays possèdent une part dans le navire naufragé ou réfugié, ou dans sa cargaison, ces co-propriétaires étrangers jouiront des mêmes priviléges.

VI. — Les plaintes et réclamations que souléveraient les clauses ci-dessus seront jugées dans un délai de deux mois, savoir :

Du côté espagnol ; par les alcades et corégidors ordinaires de Biscaye ou Guipuzcoa.

Du côté français : par l'une des autorités suivantes :
Le Sénéchal des Lannes, ou son lieutenant ;
le Juge de l'Amirauté à Bayonne ;
les Maire, Echevins et Conseil, de Bayonne ;
le Bailli de Labourd, ou celui de Capbreton ;
les bayles de Saint-Jean-de-Luz.

Traité de 1653

Il fut conclu le 4 juillet 1653, entre les députés de Bayonne et Labourd, qui formaient le Gouvernement de Bayonne, et les députés des Provinces de Biscaye et de Guipuzcoa. Voici le résumé de ses douze articles.

I. — Il y aura oubli général de tous les actes d'hostilité, commis, jusqu'ici, de part et d'autre, tant par mer que par terre ; et pour raison de ces faits, ni les uns ni les autres des contractants ne pourront être recherchés.

II. — S'il se commettait à l'avenir aucune volerie ou piraterie dans l'un des Pays susnommés, les autorités de ce pays tiendront la main, de bonne foi, à faire punir les coupables, quelque part qu'ils soient trouvés et à faire indemniser les perdants.

III. — Pour prévenir toute difficulté, il est déclaré que le Gouvernement de Bayonne commence à la rivière de Bidassoa, se continue par les lieux de Biriatou, Urrugne, Hendaye ; et le long de la côte par les ports de Socoa, Ciboure, Saint-Jean-de-Luz, Guéthary, Bidart, Biarritz, Bayonne, Capbreton et le Vieux Boucau.

IV. — Et pour la Province de Guipuzcoa, elle commence par la côte de Fontarabie, les ports de Passage, San Sebastian, Orio, Zarauz, Guetaria, Zumaya, Deva et Motrico ; et du côté de la Bidassoa, sont les communautés d'Irun et d'Urancou.

Les autres villes bourgs et villages, qui sont à l'intérieur des terres, sont suffisamment connus, et demeurent tous

compris sous les noms de *Gouvernement de Bayonne et Provinces de Guipuzcoa ou de Biscaye* (1).

V. — Les navires, barques et pinasses des Pays susdits qui navigueront en marchandises, ne pourront être pris par aucun sujet des rois de France ou d'Espagne; pourvu qu'ils soient munis d'un passeport délivré par le gouverneur de Bayonne et par le capitaine général de Guipuzcoa, ou celui de Biscaye, pour les bateaux français.

VI. — Toutefois les bateaux ne seront obligés de se munir de passeport que s'ils vont en voyages lointains, ou bien d'un port de France à un port d'Espagne et réciproquement

VII.— Si au préjudice du présent traité, quelques sujets des rois de France ou d'Espagne faisaient quelque prise de bateaux ou de marchandises appartenant aux contractants, et si cette prise était conduite dans un des ports susvisés, les habitants de ce port seront obligés de faire les diligences nécessaires pour que ces vaisseaux et ces marchandises soient restitués aux propriétaires.— A moins que dans ces prises, il n'y ait des gens de guerre, des munitions et des armes, autres que celles qui servent à la défense des bateaux. Dans ce cas les armes et munitions seraient de bonne prise, mais non point les navires, ni les marchandises embarquées.— Ceci ne s'entend point des navires qui seraient d'autres ports et d'autres provinces. Pour ceux-là non seulement les armes et les munitions, mais aussi les navires et les marchandises seront de bonne prise.— D'ailleurs les contractants pourront échanger toutes sortes de provisions et denrées qui leur seront nécessaires, telles que blés, avoines, fèves, seigles, millets, pois (garbanzos), vins, morues, graisses, raves, sel et généralement toutes sortes de marchandises, excepté des armes et munitions de guerre.

(1) Dans le traité avec la Biscaye, on a ajouté cette déclaration : « La seigneurerie de Biscaye prend son commencement à la ville d'Ondaroa et se poursuit ainsi : ville de Lequeylio, Pueblas de Hea-Surgidero, Lanchobe, Munduca, ville de Bermeo, Sanja de Baquiz, entrée d'Arnucensa, ville de Placensia, plage d'Algorta, villes de Bilbao et de Portugalete, entrées de Santurce, Cierbana, San Julian de Musquiz, plage de Provena et autres territoires jusqu'à Castro-Urdiales ».

VIII. — Lorsque les contractants feront venir des navires, barques, ou pinasses, dans l'un des ports susvisés, ces vaisseaux ne pourront être pris en mer à la distance de quatre lieues des dits ports inclusivement, quand même ces vaisseaux ne seraient pas munis de passeports. Ceci s'entend des bâteaux français et espagnols ; et non de ceux des autres nations, sur lesquels on pourra courir, même à la distance susdite, s'ils sont ennemis de l'un ou l'autre des Souverains.

IX. — Néanmoins il ne sera pas permis aux contractants de faire aucune contrebande, et les Edits portés sur ce sujet resteront en vigueur.

X. — Si les vaisseaux d'une des parties contractantes étaient obligés par mauvais temps ou par autre accident de relâcher dans un des ports susdits, ils ne pourront être molestés en aucune façon. Mais ils auront toute liberté de continuer leur voyage, après qu'ils se seront mis en état de le faire.

XI. — Et comme jusqu'à présent les sujets des deux Rois ont navigué *en course* et ont pu faire des prises les uns sur les autres, ils pourront faire de même à l'avoir. Et de même aussi les vaisseaux et frégates de course des parties contractantes peuvent courir les uns sur les autres.

XII. — Et pour plus grande validité du présent traité il sera réciproquement ratifié par S. M. Très Chrétienne et S. M. Catholique, et enregistré dans les Amirautes de France et d'Espagne. Et cependant Commerce et bonne Correspondance auront cours dans les limites du Gouvernement de Bayonne et des Provinces de Biscaye et Guipuzcoa

Comment se concluaient ces Traité

Quand la guerre était déclarée entre la France et l'Espagne, les Basques de ces deux royaumes demandaient à leurs Souverains respectifs l'autorisation de conclure un traité de bonne Correspondance ou de renouveler le traité fait précédemment. L'autorisation était demandée, du côté français par l'intermédiaire du Gouverneur de Bayonne et du côté

espagnol par l'intermédiaire des Capitaines généraux de Biscaye et de Guipuzcoa. Cette demande était toujours motivée sur la pauvreté ou la stérilité du pays basque, et la nécessité impérieuse pour ses habitants de se procurer par mer, ou au-delà des frontières, les denrées et provisions qui leur étaient indispensables.

Après que les autorisations royales avaient été obtenues, le Corps de ville de Bayonne nommait deux députés ; le Bilsar d'Ustaritz en nommait deux autres pour le Pays de Labourd. Quelquefois cependant le Gouverneur de Bayonne désignait directement ces quatre députés. Du côté espagnol les *Juntas* de Biscaye et de Guipuzcoa nommaient deux députés pour chaque province.

Ces huit mandataires prenaient jour pour se rencontrer sur un point de la frontière et conférer ensemble. C'était quelquefois à Hendaye ou Fontarabie ; le plus souvent dans l'Ile des Faisans, appelée aussi pour ce motif, l'Ile des Conférences.

Ils menaient avec eux deux notaires, un français et l'autre espagnol. Ceux-ci couchaient par écrit le procès-verbal de la conférence et le texte des articles arrêtés et convenus entre les députés, et ils établissaient ce travail en deux textes officiels : un texte français et un texte espagnol. Jamais ils n'écrivaient dans leur idiome basque. Les copies nécessaires étaient remises ensuite aux divers députés.

Les procès-verbaux des conférences donnent souvent des explications et même des additions, qui commentent et développent le texte du Traité.

Pour les traités de 1536 et 1537, nos Archives Bayonnaises ne possèdent que le texte espagnol. Ces deux textes portent exactement les mêmes dispositions ; mais ils ne sont pas traduits l'un sur l'autre et l'on voit très bien qu'ils ont été rédigés séparément. Je suis persuadé qu'en cherchant dans les archives de Bilbao et Saint-Sébastien, on y trouverait des textes correspondants aux nôtres, et peut-être d'autres que nous ne possédons pas.

Les traités ainsi établis étaient approuvés et rendus exécutoires par des Ordonnances spéciales que donnaient séparément le Roi de France et le Roi d'Espagne. Les Archives de Bayonne possèdent les quatre Ordonnances de Louis XIV qui ont ratifié successivement les traités de 1653, 1675, 1690 et 1694.

Il est à remarquer que jamais le Roi de France n'a fait de difficulté pour ratifier et homologuer le texte des traités qu'on présentait à son approbation. Une fois, en 1694, le Roi d'Espagne, refusa d'approuver les deux articles V et X. Sur une nouvelle demande des provinces de Biscaye à Guipuzcoa, il consentit finalement à les accepter.

Conclusions

Ces vieux traités de bonne Correspondance mettent en pleine lumière le caractère indépendant des Basques, qui se considèrent eux-mêmes comme un peuple séparé, différent des Français et des Espagnols ; un peuple coupé en deux par la frontière, mais conservant néanmoins son unité, sa tradition et pour tout dire en un mot sa *nationalité*; ayant le droit par conséquent de se gouverner lui-même, de sauvegarder ses intérêts propres, et dans ce but de contracter avec ses voisins des accords particuliers.

Cette nationalité du Peuple Basque a été étudiée dans toutes ses manifestations par un érudit espagnol M. de Aranzadi-Etxeberria, dans son livre intitulé *La Nacion Vasca* (1). Il cite notamment les trêves, les traités de paix, les accords conclus autrefois par les Basques avec les pêcheurs et les marins anglais, français et espagnols.

Il en a trouvé en 1294, 1306, 1309 (2). Il en a trouvé aussi en 1351, 1353, 1361, et un peu plus tard en 1482. Même après ceux dont j'ai parlé de 1357, 1653, 1675 et 1690, il en relève encore d'autres, de 1719 et 1795. Avec de tels précé-

(1) Bilbao, Imprimerie Grijelmo, année 1918.

(2) Nos archives Bayonnaises en possèdent deux autres de 1311 à 1328

dents les traités de bonne Correspondance apparaissent comme la suite d'une très longue tradition populaire, et comme un souvenir persistant de ces lointaines conventions que les Basques pratiquaient déjà au 13^e et 14^e siècles, dans leur intérêt exclusif.

Cette nationalité propre des Basques était reconnue en fait, par les rois de France et d'Espagne. Chacun d'eux autorise les Basques de son royaume à conclure un traité de bonne Correspondance. Ce traité est discuté et arrêté dans des conférences spéciales par les seuls députés du pays basque, sans aucune intervention de l'autorité royale et sans aucun représentant de cette autorité. Le texte en est établi par acte notarié, comme une convention entre particuliers. Cet acte est ensuite approuvé par le Roi, qui semble intervenir comme un simple Suzerain, et se borne à ratifier ce qu'on fait ses vassaux en dehors de lui et sans aucun acte de sa part.

Il est curieux de constater que Louis XIV, le plus absolu peut-être de tous les rois de France, a cependant reconnu, à quatre reprises, cette nationalité spéciale des Basques. Il a en effet approuvé et ratifié l'un après l'autre les quatre traités de 1653, 1675, 1690 et 1695.

Les traités de bonne Correspondance sont encore intéressant pour l'étude et l'Histoire du Droit Maritime. Déjà ils reconnaissent le principe de la *mer territoriale*, c'est-à-dire d'une étendue de mer, qui prolonge le territoire national au-delà des côtes, et jouit comme ce territoire d'immunité et d'inviolabilité.

L'article VIII défend de prendre et de capturer des navires marchands dans une zone de quatre lieues au-delà des ports et du rivage, et les prises faites dans cette zone doivent être considérées comme nulles et rendues à leurs propriétaires.

Il y a plus : le *droit de police* sur les navires ennemis réfugiés est aussi reconnue par les Basques. On trouve la déclaration suivante dans le procès-verbal des conférences

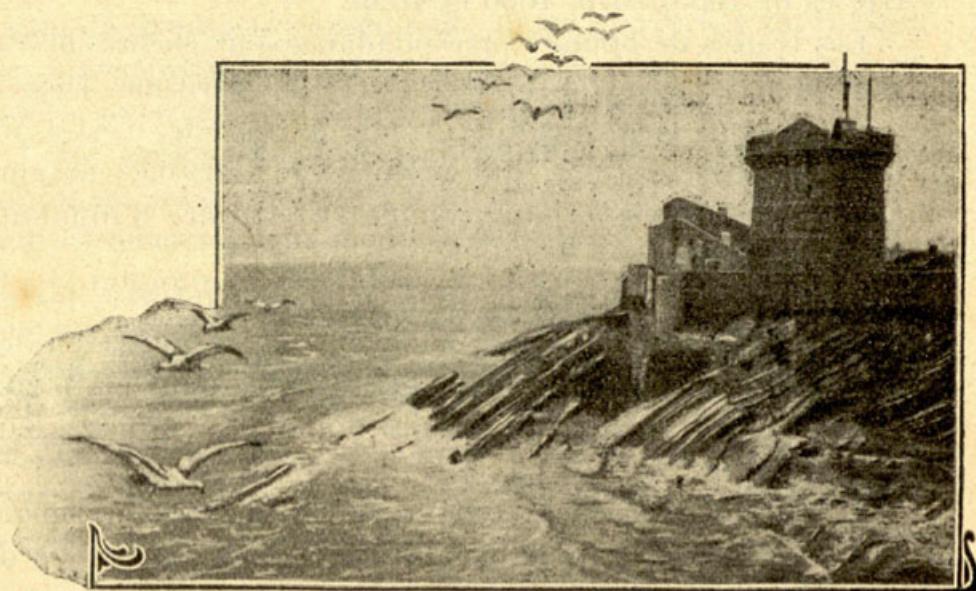
qui ont préparé le traité de 1664. Elle est donnée comme explication de ce même article VIII.

« Si dans l'un des ports des parties contractantes, il se trouve des corsaires ennemis d'une des deux Couronnes avec « des vaisseaux français ou espagnols, le gouverneur de « Bayonne, les alcaldes, et autres personnes ayant autorité « dans ces ports ne laisseront sortir les corsaires que *vingt-quatre heures* après les vaisseaux français ou espagnols ; « à peine de répondre des évènements, de part et d'autre. »

La mer territoriale, le droit de retenir 24 heures un bateau de guerre, sont des points admis aujourd'hui d'une façon universelle. Mais en 1653 et 1690 ils étaient encore discutés et controversés par les juristes au point de vue théorique et philosophique. On peut dire que le peuple Basque aura été l'un des premiers à adopter ces principes et à les faire entrer dans la pratique de ses relations maritimes.

Il sera difficile après cela de soutenir que les Basques sont un peuple d'attardés et de retardataires, réfractaires à toute innovation.

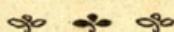
P. YTURBIDE.



ZOKOR

ICHTORIO-MICHTERIO

BAIGURAKO AINGERUA



HAUR haurrean entzunik, banakien aspaldi, ahapetik, michterioka bezala kondatzen zutela chaharrek, nola *Orzaizen*, *Baigurako* mendian, Aingeru bat agertu zen noizetik noizera. Bainan, ororen buruan, deus ez nakien argi chuchenik eta zerbait chehetasun jakin nahiz, gose eta egarri gelditua nintzen.

Egun batez, — orduko banituen hogoi bat urthe, — *Orzaizen* gerthatu nintzen, nere adichkide baten etchean. Solasak hala ekharririk, aiphatu ginuen michteriozko Aingerua. Eta berehala, ohartu nintzen, nere adichkidearen izaba, — berrogoi'ta bortz urtheko andre zuhur eta maite bat — hirri pullit eztijo batean paratu zela. Chakur ihizztorrak herbia bezala, berehala *senditu* nuen *ichlorio* bat, eta andre maiteari galdatu nion, erran zezaukun othoi.

Hasi zen beraz, eta, begiak argi argia, beharriak chut, huna zer aditu nioen :

« Hamazazpi urthe behar nituen izan, orai aspaldi. Baigurako Aingeruaz aipatzen entzuna nuelakotz edo bertzela, sekulan ez nintzen etchetik atherako, nere Aingeru begiraleari othoitza bat eginik baizen.

Goiz batez, argi-hasteko jeikirik, nere othoitza eginik, laudeta, kantuz, iguzkiari buruz altcha eta altcha ari zelarik, joan nitzen Baigurako mendira, mazelaz mazela nere ardiak eremaiten nituela.

Goiz ederra iragan zen, ezin gehiago, eta urrundik nere herriari begira egonik, batean galtz' erdi orratzak, bertzean arrosarioak eskuan, ametz eder baten azpian egin nuen nere otruntza ttikia. Aldeko ithurrian churga churga edanik, badut uste lo kuluchka bat ere egina nuela, noiz eta ere iduritu baitzitzautan, burrumba mutu ilhun bat, urrunurrundik heldu, entzuten nuela. Chutitu nintzen, eta, haimbertzenarekin, burrumba sumatu nuen nere ganik hurbilago. Duda-muda batean egon nintzen ichtant bat, arratsalde erditan ez ginelakotz oraino.

Bainan, orroa bethi eta handiago, bethi eta hurbilago entzuten nuen. Nere buruaren gaineko ametz hostoak, farra farra, mugitzen ikusten nituen; ardiak, azken ahamenak doblezka egin nahi izan baluzte bezala, harat hunat zoazin orai, alhan, *bee* eta *bee* marrakaz. *Gorria*, gure chakur ernea, aintzinerat ethorria nuen, niri begira, ardiak bildu behar zituenez galatzeko bezala.

Bertzerrik ez zen, kalerna gainean ginuen; eta banakien kalernarekin ez dela jostetarik mendian! «Hoa, hoa laster, Gorria! Ta, ta, ta, ta!» Eta chakur gaichoa joan zen firurika, ardi bat hemen haika, bertze bat hantchet erdi ausik, mendi guzia bere saingaz bethetzen zuela eta inharrosten. Arthalde guzia han nuen zalu zalua, nere ondora bildua, elgar kasik ithotzen zutela bide-chendra hertsian.

Anhartean, kalerna lehertu zitzaukun gainera, eta ortzanz chimichten erdian, uria turrustan heldu zen, oro itho beharrez

Gorria bazterretik, ni gibeletik, ardiak bagineramatzan aintzinean, ahalik eta lasterrena, eta bazoazin, bazoazin gaichoak, marrakaz eta marrakaz.

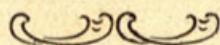
Bat batean, ihurzuri bat egiten du izigarria, eta niri hurbil, garbi garbia, entzuten dut oihu bat: «*Alda!!..* .. Nere arrosarioa eskuan, harritua gelditu nintzen. Uri uharraren artetik, nere beldurrarekin, ongi ikusten ere othe nuen? Ez dakit. Bainan, iduri zitzautan, han, hamar hurratsetan, chut chuta banuela halako molde churi bat,

ez jende, ez lanho nik dakita zer, chuchen erraiteko. Eta, daldara batek hartua, han berean nindagon mututua, noiz eta ere aiphatu michteriozko molde churia hurbiltzen ikusten baitut oraino gehiago. Eta, haimbertzenarekin, lehen aldian baino borthizkiago, kechuago, oihu bera entzuten dut berriz ere : « *Alda!!* ».....

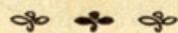
Hurrats bat ez nezaken gehiago. Orduan, iduritu zitzautan garbiki, churi churi zerbait, chimichta bezala heldu zitzau-tala gainera, eta — Jainkoa, zuk barka ! — zuek orai ni bezen ongi, han berean, nere beharri ondoan, mehatchu batean bezala, boz bera entzun nuen hirugarren aldikotz, bainan zoin saminki ! « *Alda, alda bada horlik* » !.... Jauzi bat egin nuen bazterrera, jakin ere gabe zer ari nintzen, eta, karraska izigarri batean, ihurzuria erori zen, han berean, doi doia ni chutik nindagon tokian, alimaleko zilo bat egiten zuela lurrean..... Eta, orduan berean, bere azken oldarra hortan botatu balu bezala, kalerna barreiatu zen burrumbaka, eta iguzkia, halako iguzki hits hits bat agertu zen hedoien artetik. Bainan, banuen aski izialdura, arrat-salde hartako, eta, haia haia, nere ardiak aintzinean, harritua sartu nintzen herrian. Eritua bezala egon nintzen, zombait egunez. Sendatu nintzen gazte nintzelakotz ; bainan, sinhesten ahal duzue, handik harat ez nuela othoitz gutiago egiten nere aingeru begiraleari eta *Baigurako Aingeruari*, etchetik atheratzean, bereziki mendira behar nuela-rik. »

Horra nola mintzatu zitzaukun nere lagunaren izaba zuhurra. Eta geroztik, nagon tokitik, zombat aldiz ez diot Baigura mendi urdinari behatu, beldur *halako* batekin, Aingeru handi bat, han gaindi hegaldaka ikusi behar banu bezala !

Jean BARBIER.



LA FERRONNERIE D'AMEZNABAR⁽¹⁾



I

URDANIBIA

Le gentil tramway électrique ripoliné en jaune et rouge qui remplace aujourd'hui, sur la route d'Irun à Fontarabie, la pittoresque guimbarde à quatre mules des années d'avant-guerre franchit, presque à la moitié de son trajet, sur un pont nouvellement élargi, une sorte de bief de moulin. Ce canal, — large fossé vaseux à marée basse, — se change, quand remonte le flot, en une rivière opulente pressant ses belles eaux entre les digues couvertes de joncs qui courent à l'infini entre les champs de maïs.

Aujourd'hui, ce cours d'eau ne sert plus qu'à alimenter une tranchée étroite qui mène les péniches chargées de moellons à la petite marbrerie de Sagarzazu dont l'enseigne euskarienne : EDOZEIN ARRIKI LANTEGIA (Atelier de travaux de pierre en tout genre) sur le bord de la grand'route pique la curiosité des étrangers.

Le regard du touriste n'a aucune peine à observer que cette immense et laborieuse percée dans les terres n'a point dû être faite pour fournir à la modeste marbrerie des communications faciles avec la Bidassoa et la mer. Au reste, l'envahissement des jones et des roseaux sur les berges croulantes accuse un travail gigantesque bien antérieur à la construction du moderne *edozein arriki lanlegia*.

Le promeneur qui veut bien descendre du tramway jaune et rouge à l'arrêt du Couvent des Capucins et longer, pendant trois quarts d'heure, les digues du mystérieux canal a vite fait de trouver la clef de cette énigme. En effet, de

(1) Tous droits de traduction et de reproduction réservés.

ci de là, sur le parcours sinueux du large bief, — au détour d'un méandre, aux abords d'un pont de pierre à l'arche surhaussée, — des encoches taillées dans la rive pour le croisement des péniches montantes et descendantes, des restes de pontons ou de pilotis, des bornes d'amarre demeurées au bord d'un ancien chemin de halage lui révèlent que ce site aujourd'hui endormi dans la douceur des maïs et la houle des roseaux dût être naguère le théâtre d'une activité intense de commerce et de navigation. Intrigué, il hâte le pas, franchit les tourbières, saute les buissons qui encombrent l'inutile chemin, contourne les beaux mamelons plantés de pommiers à cidre où rit, près des *caserios*, la blancheur des linges lavés, étalés sur les haies. Enfin le bief, par un coude brusque, flétrit sur la gauche vers un sombre bois de chênes, se perd quelques instants sous les frondaisons et va mourir contre les hauts murs de pierre d'un palais perdu.

L'opulente et mélancolique demeure ! Le bâtiment haut et carré dans le goût des gentilhommières basques du XVI^e siècle, porte, sur la large façade toute de pierres taillées deux admirables médaillons convexes. Sur l'un d'eux on lit cette inscription en belles lettres majuscules :



« Sebastian d'Urdanibia rebâtit cette maison en l'année 1619 ». Le second médaillon, que surmonte un casque enpanaché à visière, porte les armes des Ameznabar : des sangliers, des daims et des licornes.

Ameznabar — en basque : « les chênes-rouvres bigarrés » — est encore aujourd’hui le nom du bois qui entoure ce palais. Il était, sans doute, depuis un temps immémorial, celui de la demeure enclavée dans ces arbres quand Sebastian d’Urdinabia, en 1619, la fit raser et orna de sa firme les riches pierres cimentées sur ses décombres.

Mais en dépit de cette orgueilleuse renaissance, les paysans, fidèles à la tradition, continuent d’appeler le nouveau *palacio* du nom de l’antique manoir : Ameznabar.

Assurément un *castillo* construit dans un site aussi sauvage n’était pas un château de plaisance et les canaux qui viennent mourir à ses portes n’étaient point des lagunes destinées à porter le sillage de sentimentales gondoles. L’ancienne voie romaine d’Irun à Fontarabie, — aujourd’hui, une route ravinée dans les touffes d’ajoncs épineux, — sépare le manoir d’un exhaussement artificiel, creusé en réservoir, que vient alimenter un ruisseau trouble, sorti des flancs du Jaizkibel. Des chênes rabougris, autour du chemin de ronde, se mirent, silencieux et figés, dans la vague livide d’où se détache un aqueduc en dalles massives pour porter au fait d’une construction voisine la chute brusque des lourdes eaux. Cette nasse, ces vestiges d’écluses, ce bief, surtout ces murs noirs, trapus et sans fenêtres de l’édifice bâti en contrebas, tout révèle au visiteur le moins averti la destination première de ces énormes travaux. Nous sommes bien en présence d’une des plus antiques ferronneries de Guipuzcoa.

Aussi loin que l’on remonte dans les annales de la Cantabrie, on y relève l’existence de l’industrie du fer. Pline, César et Strabon célèbrent la richesse de ses minéraux. Le poète euskarien Martial, dans une de ses épigrammes à Lucius, vante fort les ferronneries de sa ville natale, Bilbilis, qui fournissait à toute la Celtibérie des épées d’un acier excellent. Si vous daignez en croire les traditions locales, il vous faut remonter même beaucoup plus haut, car les Basques

attribuent leur origine à Tubalcaïn, le premier homme, au dire de la Bible, qui travailla le fer. Plus modeste, l'historien Juan Iñiguez de Ybargüen, dans sa *Cronica general espanola* se contente de placer très nettement en l'an 1758 avant J.-C. la légende de Laminius, fils du géant Gérion, qui, pour s'être vu refuser par les Basques les barres et les lances de fer dont il avait besoin, leur déclara la guerre, mais mourut dans le combat, éprouvant ainsi à ses dépens la bonne trempe de ces armes convoitées.

Quoi qu'il en soit du degré de confiance que méritent ces affirmations lointaines, une chose demeure hors de doute : bien avant les Romains, des mineurs mystérieux et anonymes ont extrait le fer des flancs des Pyrénées par des procédés dont la grossièreté accuse la date très lointaine. Ainsi, en visitant les immenses galeries creusées sous la montagne des Trois-Couronnes, l'auteur de ce récit, put voir, dans l'automne de 1919, d'interminables successions de niches calcinées par des feux de bois dont le rôle était d'amollir et de détacher un minerai rebelle aux frustes outils d'autrefois. Au-dessus de ces corridors abandonnés, noyés en partie, s'étagent les galeries romaines, solides et régulières débouchant sur Oyarzun, — l'antique Olearso. Et, enfin, dans les stratifications supérieures courrent, mêlées aux fouilles modernes, les excavations du XVI^e et du XVII^e siècles.

S'il est vrai que les ferronneries, établies jadis sur la surface du sol et aux abords des cours d'eau, n'ont pu laisser des traces aussi permanentes de l'activité industrielle du passé, elles sont loin, pourtant, d'avoir complètement disparu. Tout le long du ruisseau d'Elgoyen qui, jaillissant des flancs des Trois-Couronnes, traverse les combes de l'Aya, baigne les maisons d'Oyarzun et va mourir dans la baie de Passages, des pans de murs croulants autour des foyers massifs et courts accusent l'existence d'anciennes forges. De ci de là, les cônes des cheminées couvrent encore d'admirables constructions en maçonnerie, pures comme des coupole d'églises. Des lingots de fer fondu se mêlent aux

pierres travaillées des éboulis, aux quartiers de mineraï où s'accrochent les petites gentianes à fleur bleue et la marguerite rase des odorantes camomilles. Et le mot euskarien qui désigne la forge — *ola* — revient avec persistance dans les noms de ces endroits déserts : Olaberria, Olazarreta, Ibarrola, Urkola, Olasagasti.... La Forge neuve, la vieille Forge, la Forge dans la vallée, la Forge des eaux, la Forge dans la pommeraie....

C'est vers le milieu du XVI^e siècle que l'industrie du fer atteignit, dans les provinces basques, son plus grand développement. Trois cents forges, au dire de Henao, y produisaient annuellement trois cent mille quintaux de métal que les ports de la côte, de Passages à Bilbao, distribuaient sur tous les marchés du continent européen et des colonies espagnoles. Des entrepôts guipuzcoans et bizcayens s'élevaient déjà dans les ports des Flandres, depuis Lille et Dunkerque, où les Basques érigèrent des consulats, jusqu'à Bruges et jusqu'à Middelbourg, où ils avaient leur chapelle « en un lieu notable et honorable appelé Bogaerd ». En échange de leurs minéraux et de leurs vins, les Flamands leur livraient selon la pompeuse énumération du *Cartulaire de l'ancien Consulat de Biscaye à Bruges* « des chevaux remarquables par leur poids et leur prestance, des bœufs gras, des beurres savoureux, des jambons salés ou fumés (*tum condilaneos, tum fumo doralos*), des laines et des tissus *rarissimæ varietatis et elegantiæ*, des peintures *mirificas*, bref, selon la rubrique marchande de tous les temps « tout ce que l'art manuel peut imaginer et exécuter. »

La plus considérable de toutes ces institutions fut assurément celle qui prit, à Bruges, au XV^e siècle, le nom de « Palais des Biscayens » ou « *Prætorium cantabricum* ». Ce palais, dont une fort belle estampe nous a été conservée par Sanderus dans sa *Flandria illustrata*, s'élevait sur la place qui porte, aujourd'hui encore, le nom de « Biscayers Plaatz » ou « Place des Biscayens » près du Poorterslogie. Bâti en

1497 « dans un magnifique style Renaissance » qui fait l'admiration des chroniqueurs — « *magnifice admodum structa, et ad hispanum modum, plano tecto et vestibulo pereleganti et area ante prælorium spatiosa* » — il subsista jusqu'au début du XIX^e siècle et fut détruit par les flammes pendant les guerres du premier Empire.

C'est là que se négociaient les affaires des marchands et des armateurs qui amenaient leurs vaisseaux de Deva, Guetaria ou Motrico jusqu'au port voisin de Zwin de l'E-cluse. Des celtiers souterrains dont les soutes s'ouvriraient sur le canal du Kraan recevaient les énormes fûts de vin de Navarre qu'apportaient les péniches. Enfin les vastes appartements de l'édifice abritaient les archives et le personnel du Consulat.

Bruges se fit de bonne heure un devoir de témoigner « sa bonne amour et affection » à ses nouveaux hôtes par une ample concession de fors et priviléges. Dans un document daté du 1^{er} décembre 1493, les magistrats de la ville octroyèrent aux « consuls et suppôts de la très noble nation de Biscaye et de la coste marine en Espaigne » le droit d'immunité « pour aucune dette ou cas de crisme » en stipulant qu'on ne les pourrait « mettre à gehne » à moins, toutefois, que l'un d'entre eux n'eût « navré quelqu'un en telle façon qu'il en fust en danger de mort ou de mutilation d'aucun membre » : encore s'engageaient-ils, même en ce cas, à convoquer, avant « la partie complaignante et désolée », les « consuls de la dite nation, appelez pour en advoir leur adviz. » Des dispositions inspirées par la même bienveillance et courtoisie accordaient aux Biscayens le droit de « faire ouvrir, tant de nuit que de jour une porte de la dicte ville de Lescluze vers le rivage de la mer pour advictailler leurs navires et embarquer leurs gens afin qu'ils ne perdent temps ne leur voyage », « d'eslire tel confesseur, soit religieux ou autre, que bon leur semblera », enfin « d'estre enterrez et sepeliz en la chapelle de la nation, au cloître des

Frères Mineurs de ceste ville, sans en demander aucun con-gé ou licence à nulluy. »

Dans ce commerce incessant de la Biscaye avec les Flandres, les armateurs basques, eurent, semble-t-il, à fournir la plus grosse part de travail et de transit. Il leur était assurément plus aisé de s'aboucher avec la population flamande dont ils connaissaient la langue, qu'il ne l'eût été aux navigateurs brugeois ou middelbourgeois de s'entendre avec des montagnards qui parlaient exclusivement le basque. Les Biscayens préféraient donc porter eux-mêmes en Flandre leurs minerais ou leurs vins sur des brigantins ou des goélettes qu'ils ramenaient chargés de laines, de chevaux, de bêtes à cornes et de tissus. Ils séjournaient peu dans les ports, ne se mêlaient guère à la population et affectaient même vis-à-vis de la couronne d'Espagne des tendances d'un « séparatisme » précoce au point de substituer, dans leur église, les armes de Biscaye à celles de Castille, fait d'audace (*grande osadia*) qui leur vaut les doléances et les menaces du roi : *Yo soy de vos otros mucho maravillado.. E no jagades ende so pena de perder los cuerpos y de confiscacion de todos vuestros bienes!* Contrairement à leurs usages dans les colonies du Nouveau Monde, ces émigrants ne prenaient jamais racine en ces pays. L'absence presque totale de noms euskariens, parmi bien des noms espagnols, dans les vieilles familles de Belgique ou de Hollande est fort significative sur ce point.

En revanche, il est piquant de constater la permanence en pays basque, de quelques noms flamands ou hollandais que la morphologie euskarienne n'est jamais parvenue à déformer jusqu'à leur enlever toute trace de leur origine exotique. S'il n'y eut guère de foyers basques fondés dans les Flandres, il y eut donc quelques cas de souches flamandes implantées en Biscaye. Des négociants, des capitaines, peut-être des pilotes, brugeois ou zélandais accompagnèrent à leur retour les goélettes basques. Et ces hommes

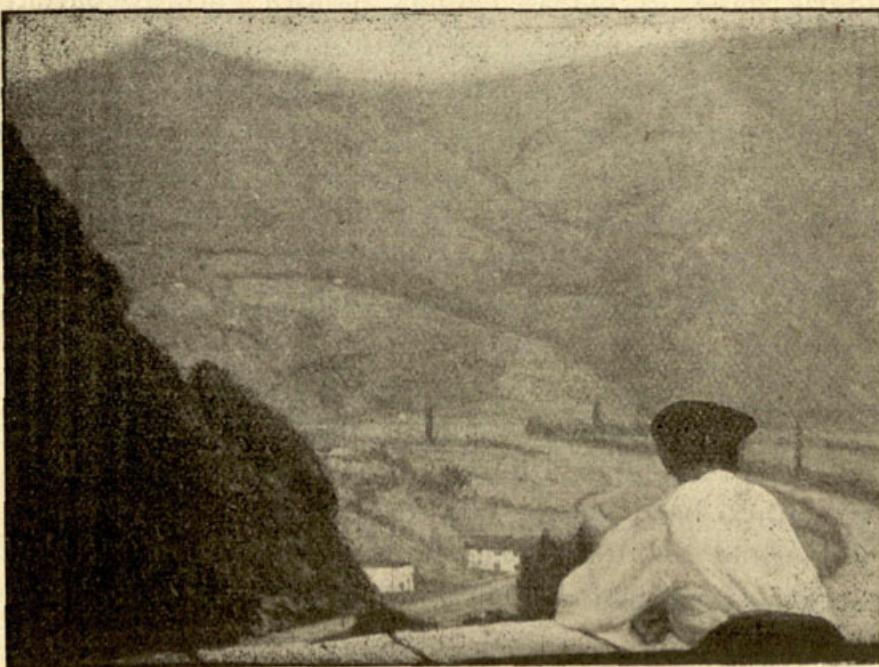
blonds du Nord trouvant sans doute quelque charme aux brunes filles d'Euskal-Erria, se fixèrent dans les foyers qu'elles se refusaient à abandonner. L'idylle dut finir ainsi maintes fois en drame : le refus, ou l'exil.

C'est d'une de ces idylles et c'est d'un de ces drames que fut jadis témoin le vieux toit d'Amez nabar. Le paysan qui nous les conta ne nous a point donné les sources de son récit. Il tenait la chose de son grand-père qui avait vu lui-même végéter la forge et s'envaser déjà les canaux. Mais un mot de sa lèvre rasée dans le masque glabre répondait invariably à nos questions quelque peu sceptiques : « *Aitonaak ala zion*. Grand-père parlait ainsi ». Et devant cette raison dont aucun Basque au monde ne saurait repousser la force, nous nous sommes pris nous-même à croire, à frémir et à pleurer.

(*A Suivre*)

Pierre LHANDE,

de l'Académie de la Langue Basque.



ESKUALDUNAK



AINTZIN SOLAS



I. Zerlako eskuaraz ?

ASPALDIKO ametsa zuten Eskualdun askok gure arba-soen urhatsak eskuaraz emanak ikustea.

Erdaraz eginikako lanetan irakur detzazkegu, latin, español edo frantses, bainan burutik buru eskuaraz ezarriak cheheki nork eskuetan erabili ditu ?

Latin eder eta garbiz moldaturik dago Oihenart idazlari aipatuaren lana, Notitia Vasconicæ, hamazazpigarren mendean agertua, *Axular-en Geroa* baino bortz urthe goizago, bertzelako gozo bat bailemaguke, eskuaraz egina balitz.

Zati bat edo bertze balitake, han hemenka, gure Herriko gertakariez eskuaraz eginik : sail osoa dugu eskas. Aitortzen dugu egiteko hortan ez ditugula eskuak sartzen dudamudarik gabe, ez baiean egonak baikira gure gogoarekin ez ote zenetz lana bortitzegi eskuararen eskasaz edo gureaz. Bizkitartean, ororen buruan iduritu zauku badukela gure hitzkuntzak bereaz berearen egitekoa huntan ere, bertzelako sailetan bezala, baldin guhaur ez bagaude uzkur eta herabe. Ezen mendeak ditu gutartean eskuara iguzki betean apaindurik dabilala, legundua ibilgunez, trebeago bere itzul inguruetañ, begitartea garbi.

Asko bide handitan ikusia dute geroztik, hizkuntza ederenen lerroan ibilki, uste zutelarik bazterretan laburregi zagoela eta hertsiegi gai handien izarira heltzeko. Hortarik dugu guk ere egungo ausartzia, gai berri bati bertzeñ era-kutsi jauntzi bat egiterakoan.

Moldegaitz balinbazautzue han edo hemen, gure eskuetarik ateratzean, bego makurra gure gain, ez baituke hortan eskuarak hobenik : gurea dateke hutsa, den guzia, ez eskuararena.

Gutaz den bezenbatean, ahalaren araberako lana eginen dugu, bainan ez gure eta zuen gogorakoa osoki, bide arrotzean gabiltzalakotz : ez dute oraino hartua gure oinek, ez dira oraino bideari jarriak ; han hara joaitearekin, trebatuko gira, lanak ere baituke berenaz gure sustatzekoa.

II. *Gai ederra*

Ezen gai ederragorik eskuetan nekez ginerabilke gure arbasoen urhatsak baino : mendez mende beren lur zaharrari josiak ikusiko ditugu, itsasoak karraskan echoa daukan harroka bat iduri ; alde orotarik jazarri zaizkoten etsaieri ohartuak bethi eta bethi oldartuak, ezin hezizko gemenean ; bertze gizakietarik gutiz gehienak nahastekatuan buruan etentzeko bidean zoazilarik bertzelakatuz gero ta gehiago, hek bethi beren odolaren jabe, tinko beren azturetan, beren hizkuntzan tente.

Eskualdunek beren denboran zer egin duten galdatzen duenari, errozu bada hitz batez bertzek ez bezalako lana egin dutela, irautea.

Nun dira heien haur denborako jendekiak ? Iraganak, iraganak, udazkeneko haizea bezala.

Etsaiak jo, edo usteldurak herrautsi, edo zahartzearreman ; bethi higidura gaitzean dagon itsasoak beretu bertzekin nahasteko : zer nahi den, iragan lurretik.

Guk aldiz diraugu : hori da lanen lana. Ikasi behar du gu nori esker, zer indarrak, zer gogoetak erabilirik gure aitak hortaratu ziren, zoin luzaz eta nolako etsaieri buru egunik.

Eskualdun egoitera sustatuko gaitu lehengo gudu boritzten ikustea, Erroman, Agot, Frantses, Moro, Angles, EspaÑol, hoik oro batzu bertzen ondotik gure arbasoeri lotuak baitzizazkoten izigarriko ausikian, bainan oro debaldetan.

Ez dakigu holakoen berri, ez daukutelakotz erakutsi ; mendien bi hegaletan, bertzen urhatsak ikasi ditugu, gureak utzirik.

Gure buruen jabe, hein batean bederen egon behar ginuke, Eskualdun izaitekotz : hortarako bide hoherena, gure zaharren hatzeri jarraikitza. Nola ordean jarraik, ez balinbaditugu ezagutzen, ez balinbadakigu zerka duen eman gure odolari indar eta iraupen, zer bidez goiti goazken, zeren eskasez erreka behera ?

III. *Gure iturburuak*

Bide luzeari lotzen gitzaio, iragan mendetan gaindi ibiltzeko gogoak harturik ; badakigu bide hortan zeri gauden : lanak bere gozoa han hemenka emana gatik, asko trabu eta behaztopa harriren joitea gertatuko zaukula, ilhunbean dabilanari bezala.

Ezen haritz zaharrenek dituzte beren erroak barnena gordeak lurrean : halaber Eskualduna hain dago zahartua bere mendi ta itsas leiorretan, nun galdua baitauka osoki bere haurreko egunen orhoitzapena, iragan mendek iretsirik.

Afrikan ere bada Nilo derizan ibai handi bat, ez bainakike munduan bertze bat ote denetz aipatuagorik, ez eta gertakariz aberatsagorik, asko jendekia ikusirik baitago bat bertzearen ondotik handitzen, eta gero, iguzkiaren pare distiraturik, karraskan herrausten.

Nork zakien bizkitartean duela zonbeit urte, Nilo ibaieren iturburuen berri ?

Nork daki egungo egunean, jakintsunen argi zabalean, nork daki gure iturburuen berri ?

Badu munduan Eskualdunak begitarre, ohartuak baitzaizko guziak egun, eta lehenago auzoak ohart-arazten baitzituen berak bere buruari. Berak ere badu zerbeit iku sirik, aspalditik hunat, gizakien iragaitea burrumban bere lurretan gaindi, gerla harrabots, auzoekilako gataskak, etxe barneko auzi luzeak eta gora beherak, bainan hogoita bortz mende barna sartuz geroz, kasik ilhunbean gaude erroen ikertzeko.

Geroztikakoez badakigu zerbeit, hurbilago eta argiago, bainan guti Eskualdunek berek erranik. Heienur hatsen

argitzeari lotu diren idazlari guzien zinkurina da, baizik eta Eskualdunak ez duela bere buruaz berririk eman.

Oihenartek dio garbiki bere lan ederraren aintzin solasean bazuela zer egin, deus guti zuelakotz atzemaiten is-kribuz zaharrek utzirik (1).

Holatsu mintzo da Aita Moret ere, harrigarri dela Eskualdunak zoin achola guti duen bere ondokoeri gertakarien berri uzteko (2).

Zer nahuzue ! Eskualdunak bazakien alabainan solasez bertzerik uzten ziotela bere ondokoeri, bere odol garbi eta azkarra, semęak aiten idurikoak bethi.

Bizkitartean, bertzen ahotik bederen ikasiko dugu nolako gora beheretan ibiliak diren. Ez gira atrebitzen argitzalerik gabe bideari lotzera. Bertzen erranak bildurik, aldez bertze ikerturik, egiaren garbi ateratzeko, Eskualdunen urhatsak argitaratu dituzte asko Eskualdun idazlariek.

Heieri garraizte. Aipatuenak bederen hemen emaiten daizkitzuetegu, edo maizenik eskuetan dituzkegunak, bertzeak erabil arau izendatuko baititugu.

Gure iturri nasaiena, Aita Moreten *Annales del Reyno de Navarra*, Iruñan agertuak 1766 an, obra bat guziz ederra, hedadura gaitzekoa, oro cheheki zabaldurik dauzkana, Eskual-Herriko zati handienari datchikola.

Hedaduraz ttipiago, bainan bethea hau ere, dena zain eta ginharri, Oihernarten *Nolilia utriusque Vasconiae Parisen* agertua 1637 an.

Hirugarren iturri bat : *Histoire Générale des Basques*, rédigée sur les mémoires de Jean-Philippe de Béla, ancien colonel de Cantabres, et Brigadier des Armées de France, par Barthélémy J.-B., Sanandon Evêque du Département des Basses-Pyrénées. Bada hor ere zeri lot, berechiz, luzegi

(1) Hujus gentis res domi forisque gestas exponere difficile,... eo quod nulla extent de illis conscripta vetera documenta » *Notitia Vasconiae*, præfatio, p. 2.

(2)... a el estrano descuido de los naturales, que omitieron avisar a los venideros lo que sucedio en sus tiempos » *Annales del Reyno de Navarra*; Tom. I. p. 3.

baita, ene iduriko han hemenka. Bainan ederki bipiltzen ditu hunek ere bertze guzien erranak, gezurraren itchura balinbadute.

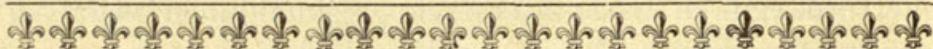
Hego aldean, Nafaroz bertze herriez berri jakiteko, hartuko ditugu lagun bereziki Garibai eta Izarti, hautarik ikasi baitituzte bertzek ere Bizkaiako eta Gipuzkoako goiti-beheiti lehengoak:

Oraikoen artean, Jaurgain, Jaca, Iturbide, Aranzadi..

Bertze iturri asko gure bidean atzemanen dugula, ez dut zeren erran. Ur on eta garbia den tokira, behar orduan ibiltzea, zuhurtzia da. Bainan ez ote zautzue iduri badugula hor jadanik gure pegarñoaren bete ?

Agur.

ANXUBERRO.



La Musique Populaire Basque



La musique de chaque peuple a les mêmes caractères que sa race. Cette loi est surtout vraie lorsqu'il s'agit d'art populaire, et elle s'applique d'une façon étonnante à la musique populaire basque. Lorsqu'on entend un basque chanter, on retrouve dans sa mélodie, naïve et charmante, toutes les qualités de sa race : sa foi inébranlable, sa gaieté, son attachement à la terre natale, son amour de l'indépendance. Elle offre aussi des points de comparaison nombreux avec cette belle langue, dont elle traduit « la liberté de construction de ses phrases, l'élégance de ses périodes, la profonde poésie de ses expressions. »

Et cependant, ces chansons si originales, si curieusement rythmées, transmises oralement de génération en génération, disparaissent petit à petit.

Dans le pays basque français, à part quelques recueils

i incomplets, aucun effort sérieux n'a été fait pour les empêcher de tomber dans l'oubli. Nous allons essayer dans cette revue de sauver un trésor musical aussi précieux.

Avant d'exposer notre programme, quelques notes sur la musique populaire en général.

Et d'abord qu'entend-t-on par chanson populaire ? C'est une œuvre devenue anonyme. Il ne faut pas croire qu'une mélodie peut être créée par une collectivité. Plusieurs personnes peuvent avoir une même pensée, bâtir une ville, fonder une religion, une littérature. Mais il n'est jamais arrivé à deux musiciens de trouver simultanément une mélodie, aussi simple soit-elle.

Voyez ce qui se passe de nos jours : Une chanson après avoir connu le succès, à Paris, par exemple, se répand dans toute la France. Quel en est l'auteur ? Bien peu de gens sont capables de le dire. Si elle ne meurt pas, dans quelques années elle deviendra populaire.

Ce n'est pas tout : Cette mélodie, en passant par tant de lèvres, s'est modifiée. Elle ne se chante plus comme au premier jour. « Le peuple est, en effet, en tant que collectivité, et surtout au point de vue musical, un agent de déformation ».

C'est ce qui s'est passé au Pays Basque. Des mélodies ont été créées, et, en se répandant dans le peuple, elles ont été déformées et sont devenues anonymes.

Les chansons populaires basques ont deux origines :

1^o La plupart sont dues à des auteurs basques. Parmi celles-ci, les plus anciennes, mais aussi les plus intéressantes au point de vue musical, présentent, soit par leurs modes, soit par leur rythme une analogie frappante avec le plainchant; les plus modernes sont franchement mineures ou majeures, et sont asservies à une mesure isochrone.

2^o Il y en a d'autres qui ont été empruntées à la musique des peuples qui nous entourent. Celles-ci ne méritent pas le nom de basques. Mais les déformations qu'elles ont subies, les rendent parfois intéressantes, leur donnent un ca-

chet. Le basque a laissé son empreinte. Nous aurons l'occasion de citer quelques exemples.

Toutes ces mélodies, en se répandant dans le pays basque ont été modifiées, altérées, tantôt par suppression, tantôt par addition de notes. Ecoutez un air populaire dans un de nos villages, vous le retrouverez dans le village voisin, mais avec des variantes.

Comment dégager de toutes ces versions différentes, celles qui se rapprochent le plus de la mélodie primitive ?

Le meilleur moyen serait de connaître toutes les variantes, de les étudier, de les comparer et de choisir celles qui paraissent avoir le mieux conservé le type primitif.

Ce travail terminé, il sera possible de faire l'analyse mélodique de la chanson basque, d'étudier le rapport des intervalles entre eux, de la comparer au plaint chant, et à la musique des peuples qui nous entourent.

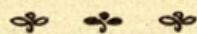
Voilà notre programme. Il est vaste, et le concours de tous les musiciens qui s'intéressent à notre beau pays ne sera pas de trop.

Voici comment nous comptons l'exécuter : Nous commencerons par publier dans chaque numéro de cette revue deux mélodies basques avec paroles et accompagnement, et la plus large hospitalité sera faite à ceux qui voudront bien nous en envoyer. Il est évident, que les versions que nous donnerons, ne seront pas forcément les meilleures; beaucoup de nos lecteurs les chanteront différemment. Nous les prions de nous communiquer leurs variantes, et cela nous permettra de publier de temps en temps une analyse des versions d'une ou plusieurs mélodies. Notre revue fournira alors une documentation de premier ordre à celui qui voudra faire une étude approfondie de notre musique populaire.

Nous faisons appel à tous les basques qui aiment leur pays, persuadé qu'une question si intéressante ne saura les laisser indifférents.

C. DUFAU.

ARZO CHURIZZERAN



- Ikusi-mikusi....
--- Zer ikusi ?
— Ikusi-i-i.... Gu.... !
— Etsi, etsi, etsi.
— Ikusi « Gure-Herria ».
— Eta zer da hori ?
— Ilabekari berri bat, egun hautan lehen aldikotz agertu dena. Estalgiarentzat berarentzat balio luke erostea; bainan achala baino hobea du oraino mamia....
— Ongi ethorri dela segurki eta Jainkoak eman dezola bizi luze bat : aspaldi bazen holako zerbeiten beharra Eskual-Herrian !



- Errazu, Mañaña ! Ikhusten duzu hantchet, landa harren muthurrean, haitz eder bat ?
— Zaude Ganich : zer duzu orai ere, ni atchemateko atheraldi zenbeit ?
— Batere, Mañaña !
— Ikhusten dut beraz haitz hura. Ederskoa da egiazkii.
— Ongi da. Orai, emazu haitz haren puntan badirela hamar etche-chori. Tiro batez hirur lurrerat botatzen ditutzu hilak. Zenbat gelditzen zaizkitzu puntan ?
— Zazpi
— Ez, ezen, tiroa aditu duteneko, zeruetan barna airatu dira bertze zazpiak !



Duela zenbeit urthe, Akhelarreko herrian bazen Chanti izena zuen gizon tresna bat. Lanari aspaldi tiro emanik, jikutriaka bizi omen zen : arraintzatik, ihizitik eta jokotik. Debruak berekin baitzituen, uretik edo zubitik bere doia biltzen zuen : goserik etzeramakan, gose handirik bederen. Are gutiago egarririk

Goiz batez eguerdiri buruz, galtza iphurdi-tarratatu pare bat soinean, espalakoinekin, terren terren arraintzarat zoan. Bidean norbeitek erraten dio bazkari handi bat badela jauregian.

— Noiz ?

— Egun.

— Ba othe ! Eta jaunak ez dautala gonbidu bat igorri ! Ez duk haatik gisa hek oilasko jaten eta arno chahar edaten ari eta Chanti, tripa zimurrik, arrainean eta urean egotea !

Eta lasterrago heltzeko, espalakoinak eskuetan harturik, taka-taka jauregirat badoa. Portaletan, oihuka hasten da sèhi bati.

— Erran no, Gazuza, nausia nun dun ?

— Chanti, zaude othoi ichiltchago. Nausiak jende kam-pokoak baditu eta oren erdi huntan mahainean dire, bazkaltzen hasiak.

— Zer ichilik eta michilik ! Erron Chantik baitezpada mintzatu nahi duela : ager dadien berehala atheraino.

Hainbertzenarekin nausiak leihoaak idekitzen ditu, Chanti oihuka aditurik, eta keinu batez sar dadin erraten dio, irrialdi bat ederra bazkaltierri egin-arazi behar diotela oraikoan.

Chantik etzuen bertzerik nahi. Sartzen da agur erranik. Mahainaren buru batean chutik, ez da harek atheratzen ez duen bitchikeriarik. Dembora badoa : jatekoak ere ba : eta nihok ez dio Chantiri deusik eskaintzen. Denak karkaraka.

— Hori duzue, choriatik ! Etzaizte nitaz gehiago urri-kaltzen ! dio bere baitan gizagaizo gizonak. Etzaio eder ja-terat galdetzea : eta zozo da mahain eder baten aldean goserik egotea ! Hauche gogoratzen zaio orduan :

— Errazu, nausia, badakizu zer gertatu den doidoa bidean ?

— Eta zer bada ?

— Ahuntch batek hirur ume egin dituela !

— Ah !

— Ba bainan badakizu lanean ikusi dutala ahuntchama !